



CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

**Autorisation de voirie, , secteur « chemin du Praz »
SAS Espaces Ruraux Montagnards**

ARD2023-109

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,
VU la demande de « SAS ERM » en date du 10 octobre 2023 en la personne de M. Blondet Cyril

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de déblaiement et d'aménagement dans le lit d'un ruisseau, dans le secteur « du practice de golf et le tennis »,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des piétons ,

ARRETE

Article 1er : l'entreprise SAS ERM ayant son siège 842 route Chamonix Mottet, 74300 Magland est autorisé à occuper le domaine public ,secteur de « terrain de golf à tennis », dans le parc de loisirs des Contamines Montjoie **du lundi 16 octobre 2023 et jusqu'au jeudi 30 novembre 2023. Soit 30 jours calendaires.**

Article 2 : **L'entreprise SAS ERM** prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public. **La circulation des piétons , des cycles et véhicules sera interdite sur cette portion de chemin,**

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public , dans la réserve naturelle.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de « SAS ERM » ,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Fait à les Contamines-Montjoie
Le 16 octobre 2023

Mr le Maire
François Barbier

